



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE GONSANS

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Poulailier Kolly pour l'extension d'un élevage existant à 48 973 poules pondeuses en plein air sur la commune de Gonsans, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 27 septembre 2021 à partir de 9h00 au 28 octobre 2021 jusqu'à 17h00** sur le territoire de cette commune.

M. Louis PAGNIER, lieutenant-colonel en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Gonsans, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- **lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,**
- **vendredi de 9h00 à 16h00,**
- **samedi de 10h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Gonsans ou adressées directement par écrit à cette mairie (Place de la mairie – 25 360 Gonsans), à l'attention de M. Louis PAGNIER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 27 septembre 2021 à partir de 9h00 au 28 octobre 2021 jusqu'à 17h00** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : EARL Poulailier Kolly) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Gonsans aux jours et horaires suivants :

- **mardi 28 septembre 2021 de 8h30 à 11h30,**
- **jeudi 7 octobre 2021 de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 16 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 28 octobre 2021 de 14h00 à 17h00.**

Pour se rendre en mairie de Gonsans et à la préfecture du Doubs, le port du masque sera obligatoire. Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

M. Philippe KOLLY

contact@poulaillerkolly.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à l'EARL Poulailler Kolly et au maire de Gonsans pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par l'EARL Poulailler Kolly.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Christian HAAS